

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.03

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

17 / 03 / 2022

Affectation des résultats 2021

Date d'affichage

25 / 03 / 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr BERG André , Maire, après avoir approuvé le compte administratif pour l'année 2021 et après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de 9 984, 81 e
un excédent reporté de 261 619, 94 e
soit un excédent de 271 604, 75 e

un déficit d'investissement de 126 601 , 41 e
un déficit des restes à réaliser de 81 120 , 16 e
soit un déficit d'investissement de 207 721 , 57 e

Décide d'affecter les résultats d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Excédent 2021 : 271 604,75 e

Affectation en réserve (1068) : 207 721 , 57 e

Résultat reporté en solde de fonctionnement 002 : 63 883, 18 e

Résultat reporté en déficit d'investissement 001 : 126 601 , 41 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.05

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
17 / 03 / 2022

Prise en charge du branchement ORNE THD pour les
logements communaux

Date d'affichage
25 / 03 / 2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vu que les locataires des appartements communaux se sont acquittés de la facture de branchement ORNE THD.

Vu la délibération du 09 mars dans laquelle l'assemblée délibérante a décidé de prendre en charge ce coût, à savoir 100 euros par locataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge le branchement à ORNE THD et de rembourser les locataires sur présentation d'un RIB.

Cette dépense sera mandatée à l'article 20422 et sera amortie sur une durée d'un an.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Subventions
N° 07.05.07

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
17 / 03 / 2022

Date d'affichage
25 / 03 / 2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Subventions aux associations

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , décide de verser des subventions aux associations comme suit :

FEP d' ANOUX	:	600 e
ACCA	:	150 e
Souvenir Français	:	50 e
Une Rose, un Espoir	:	50 e
Réseau MAILLAGE	:	50 e
Marche et Rêve	:	50 e
Cercle généalogique du Pays de Briey	:	50 e
Office du tourisme	:	50 e
Scouts de France	:	50 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.01

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
17 / 03 / 2022

Vote du compte de gestion 2021

Date d'affichage
25 / 03 / 2022

Vu le compte de gestion pour l'année 2021.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

Vu que les résultats sont conformes au compte administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte de gestion pour l'année 2021

et publication du :

./././....

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Fiscalité
N° 07.02.06

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation

17 / 03 / 2022

Date d'affichage

25 / 03 / 2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

Vote des taxes

Mr le Maire précise à l'assemblée délibérante qu'il n'ets plus nécessaire de voter un taux pour la taxe d'habitation et que le taux d ela taxe foncière bâtie doit être votée en fonction du taux de référence pour 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux comme suit :

Taxe foncière bâtie : 24 , 11 %

Taxe foncière non bâtie : 15 , 14 %

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.04**

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuratio(n)s :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
17 / 03 / 2022

Date d'affichage
25 / 03 / 2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

././....

et publication du :

././....

Vote du budget primitif

Mr le Maire présente à l'assemblée délibérante le budget primitif pour l'année 2022.

Il précise que :

**En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à
289 083, 18 euros**

**En investissement , les dépenses et les recettes s'équilibrent à
389 462, 75 euros**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le budget primitif 2022 tel qu'il a été présenté.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Décisions budgétaires
N° 07.01.02

Séance du 23 mars 2022

L'an deux- mil vingt deux , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BOURHOVEN Christophe, M. LECHNER Jean- François

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LICCARDI Anne

Date de convocation
17 / 03 / 2022

Vote du compte administratif 2021

Date d'affichage
25 / 03 / 2022

Mr le Maire s'étant retiré, le doyen de l'assemblée présente aux membres du conseil municipal le compte administratif pour l'année 2021.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter le compte administratif comme suit :

et publication du :

.././....

Section de fonctionnement :

Dépenses : 212 362, 49 e
Recettes : 222 347 , 30 e
Soit un solde de 9 984 , 81 e

Section d'investissement :

Dépenses : 587 608, 42 e
Recettes : 479 292, 55 e
Soit un déficit de - 126 601,41 e

Restes à réaliser en investissement :

Dépenses : 221 247 , 16 e
Recettes : 140 127 , 00 e
Soit un déficit des restes à réaliser de 81 121, 16 e

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL****Finances locales
Divers
N° 07.10.06****Séance du 23 novembre 2022**

L'an deux- mil vingt- deux ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :****Etai(ent) excusé(s) :**

M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

**Date de convocation
16 / 11 / 2022****Bon d'achat du personnel**

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer au personnel communal deux bons d'achat de 100 e chacun pour les fêtes de fin d'année.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales
Divers
N° 07.10.07

Séance du 23 novembre 2022

L'an deux- mil vingt- deux ,le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 10

Présents : 8

Absents : 2

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour :8

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat ion(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. CORNET Anthony, Mme GIVERT Monique

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme MACIOTTA Sylvie

Date de convocation
16 / 11 / 2022

Chèques GROUPAMA

Mr le Maire informe l'assemblée que plusieurs chèques nous ont été adressés par GROUPAMA pour plusieurs sinistres :

- un chèque de 566, 96 e pour un choc de véhicule contre un candélabre le 20 / 0 5 / 2020

- un chèque de 250,00 concernant la franchise d'un choc de véhicule sur candélabre le 01 / 12 / 2021

- un chèque de 1 627, 51 e concernant un dégât des eaux dans un appartement communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter ces chèques et d'autoriser Mr le Maire à émettre les titres correspondants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG